

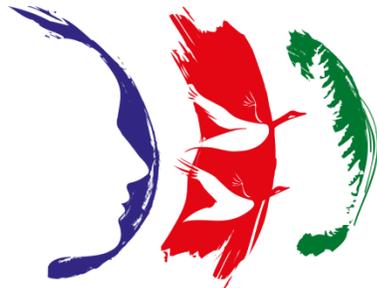
# TGIRT-EIBJ Nemaska

FMU 86-63

Procès-verbal de la

## **CINQUIÈME RENCONTRE**

Tenue le 29 novembre 2016, à la salle de conférence de l'édifice de la Nation  
Crie de Nemaska, à Nemaska



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

**APPROUVÉ LE : 22 MARS 2017**

# TGIRT-EIBJ NEMASKA

## CINQUIÈME RENCONTRE

<b>DATE :</b> Le 29 novembre 2016	<b>PRÉSENCES :</b> DIAMOND, Tera ISERHOFF, Joshua JOLLY, Abel JOLLY, Norman JOLLY, Oliver NEEPOSH, Steven WAPACHEE, Abel BÉCHARD, Amélie (Tél.) FORTIN, Isabelle MORASSE, Johanne LEMIEUX, Nicolas FILION, Martin OUELLET, Stéphane (Tél.) SECOND, Julien (Tél.) TREMBLAY, Jean-François VEILLEUX-NOLIN, Mélanie (Tél.) GOMES, Alex	<b>ORGANISME :</b> Nemaska Youth Council Nemaska Cree Tourism Nemaska Cree Trappers Association N20 Nemaska Cree Trappers Association N20 Nemaska Cree Trappers Association N19 Nemaska Cree Trappers Association Nemaska Cree Trappers Association N23 Eacom Timber Corporation MFFP – Forêt GREIBJ CNG ARBJ CNG MFFP – Faune MFFP – Forêt MDDELCC GREIBJ
<b>HEURE :</b> 9 h 30		
<b>LIEU :</b> Salle de conférence, Édifice de la Nation Crie de Nemaska		
<b>OBSERVATEURS :</b>		
<b>INVITÉS :</b>		
<b>COORDONNATEUR :</b>		

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute le 29 novembre 2016 à 9 h 37.	Sur proposition de M. Joshua Iserhoff, dûment appuyé par M. Oliver Jolly, il est unanimement convenu d'ouvrir la rencontre à 9 h 37 le 29 novembre 2016.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 29 novembre 2016	M. Gomes passe en revue les points de l'ordre du jour.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Tera Diamond, dûment appuyé par M. Norman Jolly, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 31 août 2016	M <sup>me</sup> Morasse passe en revue le procès-verbal.	Sur proposition de M. Joshua Iserhoff, dûment appuyé par M <sup>me</sup> Amélie Béchar, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que lu.
4. Suivi de la rencontre du 31 août 2016.		
5. Correspondance		
6. Présentation MDDELCC – Nouvelles Aires protégées d'EIBJ	M <sup>me</sup> Mélanie Veilleux-Nolin fait une présentation sur la création des aires protégées issues de l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses. M. Abel Jolly (N20) précise qu'il a vu 3 avions se poser au Lac Allard. Mme Veilleux-Nolin précise que si le trappeur voit encore des visiteurs aéroportés (mines,	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>forêt), il pourra lui communiquer cette information.</p> <p>M. Abel Wapachee souligne qu'il est satisfait de voir que la demande d'une aire protégée pour le Lac Evans a été finalement acceptée.</p>	
<p>7. Présentation MFFP – PAFIO 2017-2018</p>	<p>M. Jean-François Tremblay présente le PAFIO 2017-2018</p> <p>En consultant la carte PAFIO 2017-2018, un délégué signale qu'il y a un secteur prévu pour la récolte dans l'aire de trappe N20, où il y a beaucoup d'original.</p> <p>Il est signalé qu'un pont a été construit là où le trappeur avait demandé de ne pas en construire. La question qui est posée est : comment peut-on apporter ce genre de demande à la TGIRT-EIBJ Nemaska?</p>	
<p>8. Présentation MFFP – Grille de gestion des écarts de l'UA 86-63</p>	<p>M. Jean-François Tremblay présente la grille de gestion des écarts pour la consultation de l'UA 86-63.</p> <p>M. Steven Neeposh signale que les maîtres de trappe sont rencontrés avant les TGIRT et disposent de cartes et de grilles des écarts plus détaillées.</p>	<p>Sur proposition de M. Norman Jolly, dûment appuyé par M. Stephen Neeposh, il est unanimement convenu d'adopter la grille de gestion des écarts telle que présentée.</p>
<p>9. Enjeux, préoccupations, VOIC locaux de la TGIRT-EIBJ Nemaska</p>	<p>Valeur : Maintien des fonctions écosystémiques Objectif : Assurer la pérennité des ressources fauniques</p> <p>Valeur : Maintien de la qualité des cours d'eau Objectif : Minimiser la sédimentation causée par les coupes forestières</p> <p>Indicateur : Pourcentage de bande riveraine de 60 m pour les cours d'eau de plus de 5 m de largeur, aux endroits spécifiques (rivières, lacs, marécages, pentes raides).</p> <p>Valeur : Gestion du réseau routier forestier Objectifs : Limiter l'expansion du réseau routier</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée et à jour du réseau routier forestier de l'UA</p> <p>Réduire la redondance du réseau routier</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie détaillée récente de l'UA, identifiant les chemins forestiers non utilisés de manière active.</p> <p>Maintien de la qualité des principaux accès.</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la cartographie des chemins multiressources à maintenir en bon état.</p> <p>Il est demandé de placer des panneaux de signalisation d'alerte aux chemins impraticables, pour éviter les embourbements.</p>	<p>Sur proposition de M. Abel Wapachee, dûment appuyé par M. Oliver Jolly, il est unanimement convenu d'adopter les VOIC tels que détaillés.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Valeur : Conservation de l'habitat de l'orignal.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Conserver les peuplements feuillus et mixtes</p> <p>Indicateur : Pourcentage de blocs de forêts résiduelles mixtes et feuillues tel que prévu à l'article 3.10.4</p> <p>Conserver la connectivité</p> <p>Indicateur : Pourcentage de corridors de déplacement des orignaux, de 60 m de largeur et plus, entre les peuplements mixtes et feuillus</p> <p>Conserver les bandes riveraines</p> <p>Indicateur : Pourcentage de bandes riveraines d'au moins 20 m sans récolte.</p> <p>Valeur : Conservation de l'habitat du poisson</p> <p>Objectif : Protection des frayères</p> <p>Indicateur : Pourcentage de frayères répertoriées protégées</p> <p>Il est signalé que la qualité de l'eau s'est détériorée au lac Allard et qu'il n'y a plus d'abondance de poissons.</p> <p>M. Nicolas Lemieux propose que la planification des chemins tienne compte des frayères. M. Tremblay précise que lorsque les frayères sont connues, elles sont ajoutées aux affectations.</p> <p>Valeur : Maintien de l'approvisionnement ligneux (quantité, qualité, coûts)</p> <p>Objectif : Assurer la rentabilité des usines de sciage</p> <p>Indicateur : Pourcentage des attributions comparativement à la période précédente (quantité, qualité, coûts)</p> <p>Valeur : Aménagement forestier durable</p> <p>Objectif : Maintien de la certification forestière</p> <p>Indicateur : Pourcentage de forêts certifiées comparativement à la période précédente</p>	
<p>10. Adoption du calendrier 2017 des rencontres de la TGIRT-EIBJ Nemaska</p>		<p>Sur proposition de M<sup>me</sup> Tera Diamond, dûment appuyée par M. Joshua Iserhoff, il est unanimement convenu d'adopter le calendrier 2017 des rencontres de la TGIRT-EIBJ Nemaska.</p>
<p>11. Divers</p>	<p>Les trappeurs autour de la table demandent une prolongation de la route qui se rend à la gravière.</p>	<p>Sur proposition de M. Abel Jolly, dûment appuyée par M. Oliver Jolly, il est unanimement convenu d'appuyer la demande de prolongation de la route qui se rend à la gravière.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 13 h 17.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Tera Diamond, dûment appuyée par M. Joshua Iserhoff, il est unanimement convenu de lever la rencontre à 13 h 17 le 29 novembre 2016.